



Gedinne Ecolo Programme « Communales octobre 2012 »

Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants de notre commune est une de nos priorités.

Nous aspirons tous à une qualité de vie faite d'un juste équilibre entre l'emploi, des services performants pour nous et nos familles, une nature préservée et une vie sociale épanouissante. Pour beaucoup, Gedinne représente ce choix et cette qualité de vie.

Nous voulons, par une politique volontariste, que la redynamisation du coeur de nos villages et l'aménagement de notre commune, allant de l'habitat individuel aux bâtiments publics en passant par les différentes infrastructures (voirie, eau, égouttage, Internet,...), soit le moteur du développement de l'économie locale et de l'emploi de proximité. Cette dynamique d'aménagement constitue donc pour nous, un fil rouge formidable, et la majorité des actions que nous proposons sont guidées par cet enjeu.

Réfléchir un aménagement du territoire global et cohérent, c'est rendre nos villages plus harmonieux, permettre une mobilité plus douce et plus sûre, valoriser le bâti et le patrimoine existants tout en proposant des projets novateurs pour les jeunes qui s'installent à leur tour.

Mais, nous souhaitons que ce développement de l'habitat se fasse dans une perspective d'avenir, en privilégiant la construction et la rénovation durable, en utilisant l'énergie rationnellement et en développant les énergies renouvelables.

En effet, construire et rénover chez nous, cela veut également dire création d'emplois, et même développement de nouvelles entreprises ou filières économiques. L'aménagement du territoire est aussi un outil qui nous permettra de mettre à disposition des entreprises, des structures d'accueil, tant industrielles que forestières, administratives ou commerciales.

Comment imaginer le futur de nos villages sans penser à la qualité de l'eau et à son approvisionnement ; mais également à son intégration naturelle dans nos quartiers ou nos activités ?

A Gedinne, notre cadre de vie est intimement lié à la nature, sa préservation est primordiale. Il en va de même pour le maintien et le développement d'une agriculture de qualité, et pour la gestion durable de nos forêts, source principale des revenus de notre commune.

Nous prônons un tourisme de qualité, valorisant le patrimoine ainsi que les ressources et productions locales, en phase avec cet environnement naturel. Nous veillerons à ce qu'il soit générateur d'emploi local de qualité.

Le bien-être passe aussi par des services performants, que ce soit au niveau des services publics de proximité, de la santé, la sécurité ou bien entendu l'enseignement.

L'apprentissage des valeurs telles que le respect de notre espace de vie, de la citoyenneté, de la mémoire ou encore de la différence, est de la responsabilité de chacun d'entre nous et est garant du « bien vivre ensemble ».

Cette vie sociale est déjà bien riche et développée dans nos villages, grâce à nos multiples associations, clubs de sport ou encore notre mouvement de jeunesse local. Soutenir toutes ces structures participera à la qualité de vie à Gedinne.

Enfin, nous travaillerons toutes ces thématiques avec votre participation, vous serez partie prenante dans la politique et l'avenir de votre commune. Pour ce faire, nous voulons développer la concertation et la participation au travers d'outils de communication modernes et efficaces.

Contactez-nous:

Bob Henrot

0473 / 66 21 56

bob.henrot@gmail.com

Marie-Pierre Antrop-Trigalet

0479 / 40 65 87

malipe.antrop@hotmail.com

www.gedinne.ecolo.be

Aménager notre territoire de façon globale et cohérente

L'aménagement du territoire de la commune doit se faire en intégrant les principes du développement durable et en respect des spécificités du milieu rural.

Cela concerne autant les projets urbanistiques et immobiliers que les zones d'activité économique et commerciale, mais aussi les zones forestières et agricoles.

Le développement et l'entretien des voiries et infrastructures sont à prendre en compte, tant pour son impact sur les finances communales que sur le territoire de la commune : notre paysage rural fait aussi partie de notre patrimoine !

- Notre politique d'aménagement du territoire sera possible **avec l'apport de professionnels indépendants** qui pourront apporter un éclairage sur les nouveaux projets à envisager.
- Les **structures** qui permettent d'encadrer l'aménagement du territoire en impliquant la participation démocratique des citoyens sont à privilégier, encourager et dynamiser : **CCATM** (Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la mobilité), **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) et **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural), consultation citoyenne, etc.
- Il en va de même pour les outils qui permettent d'identifier les zones, d'anticiper et encadrer le développement et l'aménagement du territoire gedinnois : Plan de Secteur, SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional – RW), CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie), PCA (Plan Communal d'Aménagement), etc.
- Enfin, il sera nécessaire d'améliorer l'information du citoyen, des entreprises, et des demandeurs de permis de construire en général, afin de rendre les législations (et modifications de celles-ci) plus accessibles et compréhensibles à tous, en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'énergie.

Un logement de qualité accessible pour tous

Nous souhaitons que le développement de l'habitat et du bâti sur Gedinne se fasse dans une perspective d'avenir, en privilégiant la construction et la rénovation durable, en utilisant l'énergie rationnellement et réalisée à l'aide de matériaux de qualité (idéalement écologiques, produits en respect de la préservation de la nature, de manière équitable, et surtout sans impact négatif sur la santé des habitants et utilisateurs).

- La priorité doit être donnée à la **qualité des bâtiments communaux**. Les investissements réalisés dans ceux-ci doivent répondre aux priorités énoncées précédemment, et être réalisés d'une manière pratique, logique et pérenne, avec une attention particulière portée aux qualités thermiques, environnementales et de santé publique (crèches, écoles, salles de sport, logements sociaux,...)
- Une attention particulière doit être portée à l'**accessibilité aux bâtiments**, en pensant dans l'élaboration et la transformation de ceux-ci aux spécificités **des personnes à mobilité réduite (PMR)**. Il s'agit bien évidemment des bâtiments communaux, mais aussi des bâtiments accessibles au public. La commune pourrait assumer un rôle d'exemple sur la question, et encourager les gestionnaires de tous ces autres bâtiments à être attentifs à leur accessibilité. L'obtention de certains permis de bâtir pourrait être conditionnée à cette attention particulière aux PMRs (rampes d'accès, plans horizontaux sans marches ; largeur des portes, couloirs et passages surdimensionnés ; ascenseur ; sanitaires et plans de travail adaptés, etc.)

- **Un « conseiller logement »** pourrait être engagé, éventuellement en collaboration avec les communes avoisinantes. Sa mission de conseil serait articulée en deux axes : les bâtiments communaux d'une part, le bâti privé et individuel par ailleurs. Il pourrait dès lors conseiller et orienter les propriétaires privés dans la construction, la transformation et l'aménagement de leur habitation ou lieu de travail. Il pourrait aussi orienter ceux-ci vers les professionnels, actifs sur la commune, aptes à réaliser les travaux nécessaires : isolation, économie d'énergie, matériaux alternatifs et de qualité, etc. Ce conseiller serait aussi à même **d'informer et diriger les habitants de Gedinne vers les primes provinciales, régionales et fédérales** en relation avec les travaux réalisés (Eco Pack, etc.). L'utilisation d'outils de diagnostic et de mesure de technologie récente est à **promouvoir**, tels que la **thermographie aérienne, la mesure des pertes de flux d'air chaud par surpression, etc.**
- La commune doit développer **une réelle politique d'accessibilité au logement de qualité pour tous à prix abordable**, en intégrant et en anticipant l'évolution des normes, lois, arrêtés et autres décisions pris aux niveaux de pouvoir supérieurs (région et fédéral : logements sociaux, noyaux d'habitat,...). Priorité doit être donnée aux jeunes couples et familles (premier logement, **logement tremplin, kangourou,...**), aux personnes à mobilité réduite, et aux personnes âgées, afin d'offrir la possibilité aux « jeunes » habitants de Gedinne de rester (ou revenir !) sur le territoire gedinnois après leurs études, d'y créer une famille ; mais aussi de permettre aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite de continuer à habiter dans leur commune. Cette politique dynamique et proactive peut se développer de différentes manières : par la construction de nouvelles habitations, bien sûr, mais aussi et surtout en valorisant le bâti existant sur la commune. La **création d'une Agence Immobilière communale** est envisageable, **dont le but serait la gestion coordonnée des bâtiments communaux (dont ceux récemment acquis et dont l'affectation reste à définir...)**, mais aussi l'acquisition et la rénovation de bâtiments privés, mis en vente sur la commune (envisager la possibilité d'un droit de préemption de la commune sur l'acquisition de biens immobiliers mis en vente sur le territoire de la commune). **Des accords de développement avec les entreprises immobilières actives sur la commune ne sont pas à exclure en vue de promouvoir le développement de logements répondant aux besoins de la commune et aux normes écologiques et énergétiques récentes.**

Utiliser rationnellement notre énergie et développer les énergies renouvelables

Nous consommons trop d'énergie et trop souvent de manière inefficace. Les enjeux énergétiques sont de taille et couvrent de multiples champs, qui ne se limitent pas à la seule question du choix des sources d'énergie et aux impacts sur l'environnement que leur utilisation génère. Au-delà des dimensions économiques et environnementales, les problèmes de précarité énergétique, de droit d'accès à une énergie durable et à prix raisonnable montrent à quel point la question de l'énergie est au cœur du quotidien de tous les citoyens.

Une transition vers une nouvelle culture de l'énergie est nécessaire. Cette transition s'articule autour de deux axes qui sont **l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (consommer moins – comportement- et mieux- efficacité)** et **le déploiement des énergies renouvelables (produire et consommer durable)**. Cette nouvelle culture énergétique, de portée mondiale (globale), doit se cultiver au niveau local où les communes et ses citoyens ont tout à gagner en travaillant en synergie.

La dimension énergétique qui relève des compétences communales est bien plus étendue qu'il n'y paraît. Dans la gestion quotidienne, les pouvoirs communaux sont amenés à porter des choix que ce soit au niveau de l'aménagement de bâtiments publics et des solutions à mettre en

oeuvre pour les rendre énergétiquement performants, ou encore dans **la gestion d'un éclairage public** souvent très énergivore et parfois inutile. Par ailleurs, **l'inventaire, l'analyse et le suivi des performances énergétiques de la commune par des outils existants** sont des éléments-clés d'une stratégie de maîtrise de l'énergie sur le long terme. De plus, la commune a également la responsabilité du **choix de son approvisionnement énergétique, que ce soit en choisissant un fournisseur vert ou encore en investissant dans des projets d'énergie renouvelable**. C'est ainsi que la commune jouera son rôle d'exemple.

Pour résumer, la politique énergétique communale couvre la gestion énergétique des bâtiments, les politiques sociales d'économie et d'accès à l'énergie, l'éclairage public et la participation des citoyens dans des projets énergétiques.

Améliorer la mobilité et la sécurité routière

La commune de Gedinne souffre de l'éloignement des principaux axes de communication et se trouve de la sorte quelque peu « enclavée ».

Certaines initiatives, privées comme publiques, ont déjà été entreprises sur la commune mais la démarche mérite d'être développée plus avant.

Plusieurs pistes pourraient être explorées : **synchronisation trains-bus**, taxi-stop, **mobilité douce (piste cyclable, zones piétonnes, chemins de liaison inter-villages)**, **navette locale**. En terme de sécurité routière : politique de prévention et de sensibilisation par l'achat progressif de panneaux (smileys), **sécurisation des zones de débarquement scolaire**, **multiplication des abris de bus**, **aménagement de voies lentes**.

Nous envisageons aussi la **mise en place de bornes électriques** sur la commune afin de faciliter l'intégration des futures voitures électriques et d'inscrire Gedinne comme commune étape pour les utilisateurs de ce type de véhicule.

Limitier l'exode des jeunes

Nous défendons un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité, notamment pour les jeunes qualifiés. Nous souhaitons stimuler et faciliter l'installation de nouvelles entreprises et services (terrains, bureaux, réseaux de communications).

La commune a également son rôle à jouer dans cette problématique, notamment comme chef de file, en catalysant les énergies présentes et en rassemblant hommes et femmes, idées et informations afin de s'impliquer pleinement dans l'effort collectif de création d'emplois.

- **Mettre à disposition des infrastructures de base (terrains et bureaux) pour les entreprises et artisans**, créer une pépinière d'entreprises
- Favoriser **le développement d'infrastructures (route, rail, Internet) de qualité visant à améliorer la mobilité (physique et/ou virtuelle) des travailleurs et étudiants**.
- Analyser la possibilité **d'étendre le zoning de la gare de Gedinne**
- Suivre l'Agence de Développement Local (ADL) dans le développement de ses actions
- Collaborer de manière efficace avec la maison de l'emploi dans ses différents projets.
- Soutien des initiatives visant à **développer l'emploi notamment dans le domaine des services**.

Une eau de qualité pour tous

La commune de Gedinne est gestionnaire de son réseau de distribution d'eau. Elle doit fournir de l'eau potable de qualité, en quantité et en pression suffisante à tous ses habitants.

Cela reste un enjeu important pour lequel un travail quotidien doit être assuré.

Nous voulons **mettre en place un plan d'actions**, avec une équipe renforcée, qui permette de réaliser les travaux nécessaires dans les délais fixés par la Région wallonne.

Conduites en fonte

Le réseau de distribution de notre commune est encore constitué principalement de conduites en fonte qui datent des années 50. Ces conduites se font vieilles et elles peuvent se fissurer ou se briser et ce, en raison des variations de température dans le sol et de leur corrosion. Ces dégradations engendrent des inconvénients comme l'entrée de bactéries potentiellement nocives dans les conduites ou la perte de débit.

C'est pourquoi il faut **remplacer toutes ces conduites en fonte par des tuyaux en PVC** ..

Raccordements en plomb

Une trop forte ingestion de plomb est particulièrement nocive pour les jeunes enfants (saturnisme). Une directive européenne fixe les normes de qualité à respecter à 10 microgrammes/litre, norme applicable au 25 décembre 2013. La commune doit changer tous les raccordements en plomb avant cette date.

Chlore

L'eau peut être désinfectée dans les captages ou dans les châteaux d'eau. A Gedinne, c'est le chlore qui est utilisé comme désinfectant via des distributeurs goutte à goutte. Cet apport n'est malheureusement pas homogène (plus au début de la conduite, moins à la fin). Il est possible d'envisager des traitements aux UV mais à la condition de remplacer les conduites en fonte.

Pression de l'eau

Lors des remplacements des conduites en fonte, il faudra également prévoir d'installer des sup-presseurs ou des réducteurs de pression pour **garantir une pression statique au compteur de 2 à 10 bars**.

Acidité

Plusieurs captages (ex : Willerzie) de la commune présentent un PH trop acide (5,6 alors que le minimum est de 6,5). **L'adoucissement de l'eau** peut être réalisé à l'aide d'un procédé chaux/soude.

Il est également possible d'envisager de se raccorder à d'autres captages dont le PH est plus élevé.

A plus long terme, c'est la politique forestière qu'il faut modifier tout autour des zones de captages (moins de résineux, plus de feuillus).

Travaux

Tous ces travaux ont un coût très important. C'est pourquoi il faut prévoir un **programme d'investissement fixe et annuel** et également réaliser une **planification intelligente et concertée de tous ces travaux**. Pour cela, il faudra procéder au recrutement d'un troisième temps plein qui sera affecté au service des eaux.

Epuración des eaux. Viser la qualité « eau de baignade »

Pour viser la qualité des « eaux de baignade », il faut finaliser les assainissements collectifs ou autonomes et également l'interdiction de l'accès du bétail et des engins aux cours d'eau. C'est à ces conditions qu'on va éviter la présence dans l'eau de germes pathogènes indicateurs d'une contamination d'origine fécale.

Étendre la biodiversité

L'un des atouts de Gedinne est sa richesse naturelle, la faune et la flore.

Nous voulons maintenir des milieux naturels riches en biodiversité et améliorer les liens entre les différents écosystèmes : mares, lisières, prairies maigres de fauche,...

Les différents plans existants (Maya, fauchage tardif, projet Life,...) méritent d'être développés, coordonnés et intégrés dans la gestion quotidienne de la commune.

Réseau écologique :

- Politique de mise en place d'un **réseau écologique** avec mise en lien des différentes structures: mares, lisières, prairies maigres de fauche.
- **Fauchage accotements** au lieu de leur broyage.

Plan « Maya » :

- **Étendre le « Plan Maya » en l'intégrant dans la gestion quotidienne.**
- Introduction d'essences mellifères dans les devis forestiers.

Plantes invasives :

- Formation des ouvriers communaux responsables de l'entretien des voiries.
- **Information du public.**
- **Collaboration avec communes voisines** et le contrat de rivière.
- Lancement d'un PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature).

Agriculture : vers des filières plus courtes

Nous désirons favoriser la création d'emplois via **les filières courtes**, du producteur au consommateur. Pour l'agriculture, nous voulons mettre à disposition des producteurs locaux, une infrastructure de promotion de leurs produits.

Favoriser les productions locales :

- Insertion de clauses d'origine locale, en circuit court pour la **fourniture des repas** des cantines scolaires, traiteurs et repas du CPAS.
- Mise à disposition, pour les producteurs locaux, **d'une infrastructure de promotion de leurs produits.**
- Poursuite des investissements de mise aux normes à l'abattoir.
- Offrir la possibilité d'installer des **potagers collectifs.**

Aider les agriculteurs dans leur rôle de gestion du patrimoine naturel :

- Partenariat pour **l'entretien des haies.**
- **Aide à l'installation de points de prise d'eau.**
- Aide, information et promotion de la transition vers l'agriculture biologique

La forêt gedinnoise, un atout majeur

Le plateau de la Croix-Scaille et la forêt avoisinante constituent une richesse pour notre commune. Elle peut être source d'emplois non-délocalisables, grâce à l'exploitation forestière, au tourisme, à sa valeur didactique ou tout simplement sa gestion quotidienne.

Nous souhaitons mettre en place une plateforme des utilisateurs de la forêt (exploitants forestiers, chasseurs, touristes, randonneurs,...) afin de préserver cette ressource.

Emplois :

- Maintien et création **d'emplois non délocalisables** pour la gestion des forêts communales.

Infrastructures :

- **Chemins touristiques** : attention particulière à leur état suite aux exploitations forestières.
- Offrir les infrastructures adaptées pour les entreprises d'exploitation forestière.
Aménager des **quais** forestiers : aux endroits fréquemment souillés lors du débardage, installation d'infrastructure de chargement en bord de voirie.
Mise à disposition de **plate-forme de tri et de stockage** des différents produits pour les exploitants forestiers.

Forêt privée :

- Aider les petits propriétaires privés dans leurs démarches de gestion.
Collaboration avec l'Office Economique Wallon du Bois, offre d'un service de diagnostic et d'information pour les petits propriétaires. Partenariat avec les techniciens locaux.
Organisation de **ventes conjointes, forêt privée - publique. Coordination de la voirie.**
- **Optimaliser les revenus forestiers**
Travaux forestiers : rationaliser certaines opérations et utiliser les outils appropriés, notamment le cheval.

Arboretum :

Mise en valeur de l'outil didactique et touristique.

Mise en place d'une plate-forme des usagers: chasseurs, touristes, promeneurs, mouvements de jeunesse

Equilibre forêt - gibier :

Adaptation du **cahier des charges de location des chasses** communales afin d'assurer un équilibre durable économiquement, socialement et écologiquement.

Pour un tourisme valorisant les ressources locales et le patrimoine

Nous prôtons un tourisme de qualité, en phase avec notre environnement, plutôt qu'un tourisme de masse. Nous soutenons toutes les initiatives touristiques qui se font dans le respect des impératifs environnementaux.

Le tourisme est porteur d'un potentiel économique et de création d'emplois non délocalisables (non seulement dans l'horeca mais aussi dans beaucoup d'autres secteurs). Nous militons pour un développement touristique qui se fait dans le respect des impératifs environnementaux et en adéquation avec les potentiels locaux et ce en parfaite synergie avec l'Office du Tourisme (OT) de Gedinne.

La politique communale doit viser la valorisation de son patrimoine auprès des touristes mais également auprès de ses riverains afin de permettre à ces derniers de se réapproprier leur espace de vie, de participer à la mise en tourisme de leur territoire et valoriser les ressources locales.

- **Faire de la Tour du Millénaire, son principal atout, un lieu de rencontre des amoureux de la nature** (randonneurs, VTTistes, photographes, observateurs, cavaliers...). En faire le point de référence de la province en matière de sentiers balisés, y aménager plusieurs **petites aires de pique-nique** et pourquoi pas des aires de bivouac ou des refuges ouverts.

- Mettre en place une **plate-forme des utilisateurs de la forêt** (chasseurs, touristes, exploitants forestiers...)
- Réaliser des **circuits pour vélo de route** (Gedinne, c'est plus de 200 km de voirie)
- Relier les différents villages par des sentiers sûrs, dégagés, propres avec une attention particulière au **balisage** et davantage de liaisons avec la France
- **Etudier la faisabilité du 1^{er} bassin naturel public en Belgique** avec jardin aquatique didactique et, à proximité, installations slowfood, circuit pieds nus, aires de pique-nique couvertes, accrobranche...
- **Faire de l'OT (4000 visites par an) un passage incontournable** pour les touristes.
- **Une information claire en période de chasse** et un balisage sécurisant (borne avec n° de téléphone)

Des villages où il fait bon vivre

Nous avons la chance de vivre dans une région rurale préservée et accueillante.

Nous souhaitons que nos enfants puissent s'épanouir dans des espaces de jeux propres et sécurisants.

Et pourtant, chacun d'entre vous a déjà pu constater quelques incivilités le long des routes, des chemins forestiers et aux abords des rivières (dépôts sauvages, canettes, plastiques,...)

Avec vous, nous proposons de mener des actions de sensibilisation à cette problématique.

Nous proposons également d'engager un **agent constatateur**, compétent pour constater les infractions au règlement général de police « La charte Bien Vivre Ensemble » et les infractions en matière environnementale. Cependant, il jouerait **d'avantage un rôle de sensibilisation que de répression**.

Sa principale mission sera d'être la personne relais entre la commune et le citoyen. Pour cela, il collaborerait tout particulièrement avec le service de Police de Proximité mais aussi avec le Département de la Nature et des Forêts.

Maintenir des services publics de qualité

Nous voulons que nos villages profitent de services qui garantissent une qualité de vie optimale.

La commune n'est pas responsable du maintien de tous les services publics (ex: Poste, gare, etc.) en zone rurale, mais il nous incombe d'exercer une vigilance et de réagir le cas échéant auprès des structures adéquates pour éviter la suppression de ces services de base à la population.

Notre travaillons aussi ces matières au sein d'Ecolo.

Bien vivre ensemble, une responsabilité de chacun

L'apprentissage des valeurs telles que le respect de notre espace de vie, de la citoyenneté, de la mémoire ou encore de la différence, est de la responsabilité de chacun d'entre nous.

Notre commune peut aussi jouer un rôle essentiel en soutenant ses écoles et ses enseignants, en favorisant le mieux-vivre et le bien-manger; ou encore en développant une politique volontaire de prévention et de promotion de la santé.

Il est évident que le programme, ou du moins les idées, figurant ci-dessous ne pourront se réaliser qu'en concertation très étroite avec les acteurs concernés (enseignants, échevin, commission, comités parents d'élèves...)

Globalement, nous souhaitons :

- Favoriser l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et faire de celles-ci des alliées dans le cadre des apprentissages et activités scolaires
- Développer, en lien avec le secteur associatif, le recours aux outils pédagogiques et didactiques de l'éducation relative à l'Environnement et au Développement durable
- Continuer à faire de l'école un atout pour le **développement de projets intergénérationnels**
- Favoriser en inter réseaux les partenariats susceptibles de mettre l'école en projet sur la citoyenneté et sur l'écologie
- Rassembler tous les acteurs scolaires autour des problématiques locales
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments scolaires et inciter les écoles à mettre en place, en collaboration **avec le conseiller énergie** et avec la participation des élèves et par un travail pédagogique permanent, **un plan et des actions visant à réduire l'empreinte écologique de l'école**
- Mettre en place un travail pédagogique à destination des enfants et des acteurs scolaires sur l'importance d'une nutrition saine et équilibrée et **installer une fontaine à eau dans chaque école.**
- Instaurer un marché public pour les cantines avec cahier des charges et clauses « durables » (filière courte, priorité aux légumes de saison).

Plus localement:

- Création d'une bibliothèque « scolaire » (à destination du personnel enseignant ou des personnes qui doivent encadrer des enfants) avec des livres ciblés (traitant de l'environnement, de l'éveil scientifique,...)
- **A chaque école son jardin** (du jardin à l'assiette), projet de compost,...
- Aider les enseignants, les inciter à plus de classes sorties avec des personnes ressources (guide, forestier,...)

Soutenir la vie associative et sportive

De nombreux clubs et associations existent déjà et font un travail de qualité. Nous souhaitons mettre sur pied **une plateforme des associations** afin d'échanger sur les besoins et attentes de chacun et avoir **une réflexion sur l'affectation des nombreux bâtiments achetés sous la législation sortante.** Ceci nous permettrait de définir des critères clairs pour l'attribution juste et attentive des aides et subsides.

Plus spécifiquement pour les clubs sportifs de l'entité, nous souhaitons la création d'une **commission consultative du sport** où seront présents les responsables de ces clubs mais aussi des représentants des divers publics potentiels. Ceci afin de prévoir et organiser une vraie politique sportive. Une attention particulière aux besoins des équipes d'âge et aux **sports plus marginaux** est souhaitée.

Favoriser les relations entre générations

Nous soutiendrons les initiatives de solidarité inter-génération, notamment dans le cadre de jardins collectifs.

Nous souhaitons que nos aînés puissent continuer à vivre aussi longtemps que possible dans leur village entourés de leur famille et connaissances.

Nous projetons de **rassembler de manière occasionnelle les aînés autour des repas délivrés par le CPAS**, et optimiser les activités et les rencontres à la maison communautaire.

Une gestion démocratique et participative

Nous avons l'ambition de développer la participation citoyenne (présentation des projets, écoute et échanges) en permettant à chacun de se sentir partie prenante dans la politique et l'avenir de sa commune.

Nous désirons valoriser les ressources humaines et l'expertise des services communaux afin de prendre les décisions en meilleure connaissance de cause.

Nous voulons également développer des outils de communication modernes et efficaces.

1. Mettre en place une politique d'information et de communication ouverte

- Moderniser le site Internet officiel de la commune, en faire un outil de communication efficace avec les citoyens, associations et entreprises; et de promotion vers le grand public
- Ouvrir le **bulletin communal à l'ensemble des listes du conseil**, ainsi qu'aux associations et aux citoyens et créer un comité de rédaction mixte à la fois composé d'élus de toutes les listes et de citoyens

2. Favoriser et stimuler la participation de tous les citoyens

- Organiser les réunions du Conseil communal de façon décentralisée, à tour de rôle dans les différents villages de la commune.
- **Associer les habitants à l'élaboration des projets communaux** qui touchent directement à leur environnement et à la qualité de vie de leur quartier
- Rencontrer les différentes associations pour entendre leurs attentes, besoins et engagements, et les associer aux projets qui les concernent
- Créer ou redynamiser les conseils consultatifs partout où la nécessité s'en fait sentir et leur donner un réel rôle

3. Garantir la bonne gouvernance

- Intégrer dans les grandes politiques communales un système de pilotage de projet à partir des principes de transparence, de pluralisme et d'interdisciplinarité, des acteurs, et d'indépendance du comité de pilotage.
- **Procéder régulièrement à une évaluation quantitative et qualitative des actions** et projets mis en place, évaluation qui sera débattue en conseil communal.

4. Valoriser les ressources humaines et services publics

- Le **personnel communal est un réel vivier de compétences**. Pour cela, un partenariat doit être établi entre le pouvoir politique et l'administration communale afin que tous collaborent pour faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre. **Prendre conseil auprès des agents spécialisés dans la matière étudiée**, motiver un non suivi de leur avis, **participer ensemble à l'élaboration des politiques communales, dès leur démarrage, accorder au personnel communal les moyens nécessaires à la réalisation des politiques communales** sont autant de pistes à suivre.